

Conditions Générales de Vente
Elisabeth HOUVET « Ames Animales Education & Bien-être »

A défaut de la signature de ce document, les CGV ci-après s'appliquent de plein droit dès lors que le client a convenu d'un rendez-vous avec Elisabeth HOUVET, Ames Animales Education & Bien-être.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente, ci-après dénommées CGV, s'appliquent à régir les relations entre Elisabeth HOUVET, Ames Animales Education & Bien-être, et ses clients, dans le cadre de la vente de prestations de services. Elisabeth HOUVET, éducateur canin, spécialiste en comportement animal intervient en tant que conseillère et guide afin que humains et animaux vivent ensemble en harmonie. Le client reconnaît avoir été informé des CGV et la prise de rendez-vous implique une acceptation sans réserve de celles-ci. Le terme "client" désigne la personne morale ou physique qui fait appel à toutes prestations de services ainsi que les personnes présentes à tout ou partie d'une séance. Le client devra être majeur et disposer de sa pleine capacité juridique. Si cela n'est pas le cas il, devra être accompagné d'une personne majeure et responsable pour avoir accès aux différentes prestations d'Ames Animales Education & Bien-être. Elisabeth HOUVET conserve la possibilité de modifier à tout moment ces conditions de ventes, afin de respecter toute nouvelle réglementation ou dans le but d'améliorer l'utilisation de son site. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la prise de rendez-vous par le client.

Article 2 : Réservation

Selon les différentes prestations proposées, le client devra réserver la ou les prestation(s) choisie(s) en contactant Elisabeth HOUVET soit par téléphone : 06.21.13.25.62 soit par mail : ames_animales@gmail.com

Article 3 : Tarifs

Les tarifs sont ceux en vigueur sur le site internet www.ames-animales.com. Les prix figurant sur le site internet sont des prix en Euros (€) hors taxe (HT) « TVA non applicable – article 293 B du CGI ». Elisabeth HOUVET se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site le jour de la prise de rendez-vous sera le seul applicable au client. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de déplacements au-delà de 20km de Pussay 91740. Ils sont facturés suivant le montant total du devis. La validité des forfaits est conclue selon le nombre d'heures comme indiqué sur le site. Le client s'engage à prendre connaissance des tarifs avant toute première séance.

Article 4 : Paiement

Le paiement s'effectue dans son intégralité en début de séance. Un acompte de 30% est demandé pour les forfaits et les réservations de garde à domicile, soit par chèque, soit en espèces. Les paiements par chèque peuvent être échelonnés sur demande uniquement pour les forfaits.

Article 5 : Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement, donnera lieu à un versement par le client d'une pénalité de retard exigible sans rappel, au taux de 10 % par jour de retard (article 53 de la loi NRE). Cette pénalité est calculée sur le montant restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Article 6 : Annulation / Remboursement

Passé un délai de 48 h toute annulation sera infructueuse et vous sera facturée. Un report des séances sera possible en cas de maladie du chien sur présentation de certificat médical effectué par un vétérinaire. Un remboursement sera possible en cas de décès du chien sur présentation de certificat médical établi par un vétérinaire. Pour les forfaits et prestations de garde, remboursement au prorata des séances ou gardes non effectuées.

Article 7 : Cadre d'une séance

Le bilan comportemental se déroule au domicile du client. Le prestataire Elisabeth HOUVET décide où auront lieu les suivants (domicile, rue, parc, bois...) selon le travail à effectuer. Les séances sont réparties entre théorie et/ou pratique. La répartition est laissée à l'appréciation d'Elisabeth HOUVET. Les séances se font en coopération avec l'animal et dans le respect de son bien-être. Aucune violence verbale ou physique ou collier étrangleur, à pic ou électrique ne sera toléré. Si votre chien a des intolérances alimentaires, vous devrez en faire part à Elisabeth HOUVET lors de la prise de rendez-vous. Vous devez fournir vos propres friandises. L'harmonisation énergétique se déroule à domicile ou à distance.

Article 8 : Pension

Les chiens accueillis par Elisabeth HOUVET doivent être à jour de leurs vaccins ainsi que de leur traitement contre les parasites internes et externes. Le client ne pourra se retourner contre le prestataire pour aucune maladie pour lequel le chien n'aurait été traité.

Le client s'engage à fournir le carnet d'identification et de vaccination (à jour des vaccins) pour la durée de la pension.

Le client s'engage à fournir la nourriture habituelle du chien pour toute la durée de son séjour.

Les chiens jugés trop agressifs ne pourront être admis. Les médicaments fournis ne seront donnés que si l'ordonnance prescrite par le vétérinaire est jointe.

Pour les prestations de visites à domicile, Elisabeth HOUVET s'engage à ne jamais remettre les clés du domicile de ses clients à une tierce personne. A emmener l'animal chez le vétérinaire, si cela est nécessaire et en informer le propriétaire.

En cas de nécessité, Elisabeth HOUVET peut prendre l'initiative d'effectuer des dépenses urgentes, si l'animal vient à manquer de nourriture ou si pour des raisons de santé quelles soient d'ordre physique ou psychique et qu'une visite chez un vétérinaire s'impose, (son vétérinaire, ou de garde, ou le plus proche). Les frais occasionnés seront dans ce cas, intégralement remboursés par le client, après la présentation des justificatifs par le prestataire. Un contrat sera signé, et un acompte de 30% sera demandé pour réservation. Le solde sera dû en début de séjour.

Article 9 : Balades

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la balade (fugue, réactivité, santé). Si les informations ne sont pas fournies, Elisabeth HOUVET ne sera pas responsable en cas de problème. Les chiens trop réactifs peuvent être refusés en balade collective. Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées en balade collective.

Article 10 : Obligations du client

Le client a obligation de fournir à Elisabeth HOUVET toutes les informations que ce dernier juge nécessaire à la compréhension de son animal, et cela tout au long du suivi. Le client reste responsable de son animal durant toute la séance ainsi que de tout incident concernant son animal ou provoqué par ce dernier. L'animal doit être exempt de maladie contagieuse, tout problème de santé connu doit être indiqué de façon explicite.

En cas de doute ou de suspicion de maladie, un bilan vétérinaire pourra être demandé. Le client restera le seul responsable des conséquences liées au non-respect de ce point. Le client doit communiquer tous les risques que peut présenter son animal dans tous les domaines, y compris sur un plan physiologique et caractériel. Elisabeth HOUVET se réserve le droit de refuser un client si :

- Le client qui adopte une attitude de violence et de maltraitance envers son animal et/ou des attitudes irrespectueuses envers Elisabeth HOUVET.

En cas de consultation pour agressions sur humain, le chien devra être en règle vis-à-vis de la loi "chien mordeur" si une ou plusieurs morsures ont déjà eu lieu. Dans le cas contraire, le client ne saurait tenir le coach pour responsable.

En cas de mise en danger d'Elisabeth HOUVET, et des éventuelles personnes l'accompagnant, une plainte pourra être déposée et un signalement sera fait en commissariat et en mairie.

En cas de consultation pour un chien catégorisé, le client devra être en règle vis-à-vis de la loi sur les chiens "dits dangereux", de catégorie 1 à 2.

Article 11 : Responsabilités

Elisabeth HOUVET, Ames Animales Education & Bien-être, offre uniquement une garantie de moyens. Un travail doit être réalisé par le client par la suite afin que celui-ci obtienne des résultats.

Elisabeth HOUVET s'engage à :

Donner les éléments quant au comportement de l'animal nécessaire à sa compréhension.

Adapter les leçons au tempérament de l'animal et aux attentes du client en matière d'éducation ou de rééducation.

Prendre en compte les difficultés rencontrées par le client et proposer des solutions concrètes.

Elisabeth HOUVET s'engage à respecter et à s'occuper avec bienveillance des animaux qui lui sont confiés, et de s'assurer en permanence de leur bien-être, leur santé, leur hygiène ainsi que leur sécurité.

Elisabeth HOUVET se réserve le droit de refuser ou de cesser l'intervention de toute prestation convenue si :

- l'animal n'est pas à jour de ses vaccins, n'est pas vermifugé, et n'est pas identifié.

- l'animal n'est pas couvert par l'assurance responsabilité civile de ses propriétaires.

- l'animal est malade.

- les conditions de travail risquent de mettre en danger la sécurité d'Elisabeth HOUVET ou celle d'autrui.

- le chien du client appartient aux catégories 1 et 2 décrites dans la loi du 6 janvier 1999 et s'il pourrait représenter un danger trop important pour la sécurité d'Elisabeth HOUVET, d'autres clients, d'autres animaux.

- le client fait preuve de brutalité et de violence envers son animal.

- la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Article 12 : Photos / Vidéos

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le client autorise Elisabeth HOUVET, en qualité de chef d'entreprise, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos présent dans le cadre de l'éducation et l'harmonisation énergétique animale, le PECCRAM, la pension canine, les balades canines.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments figurants sur le site sont la propriété d'Elisabeth HOUVET. Toute reproduction, partielle ou totale, qu'elle soit d'ordre privé ou commerciale est interdite.

Article 14 : Litiges

Seul un tribunal français sera compétent en termes de litige.

Article 15 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Elisabeth HOUVET se réserve le droit de rompre le présent contrat et/ou de modifier le calendrier en cours sans que ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis qu'Elisabeth HOUVET se doit d'en avvertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

Article 16 : Assurance

Elisabeth HOUVET déclare avoir une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le cadre de son activité Ames Animales Education & Bien-être.